

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 01 mars 2021 à 20 heures 15 minutes Mairie - salle de rencontre et de loisirs

Présents:

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, M. GOUSSOT Bernard, Mme LABAS Isabelle, M. LAUTERBORN Frédéric, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Procuration(s):

Mme DEFLESSELLES Gaëlle donne pouvoir à M. GARNERET Alexandre, M. LEPREUX Lionel donne pouvoir à Mme RÉMONDINI Pascale

Absent(s):

Excusé(s):

Mme DEFLESSELLES Gaëlle, M. LEPREUX Lionel

Secrétaire de séance : Mme LABAS Isabelle

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

1 - Demande de subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

La somme de 5 000 € a été porté au budget 2021 pour ce projet.

Une demande de subvention « premier équipement » pour 3 salles de classes est envisagée.

Après consultation du Maire de Saint-Philibert, celui-ci n'est pas hostile à étudier la possibilité avec son Conseil Municipal de prendre à leur charge 50 % du solde après subvention, cet équipement étant bénéfique également aux élèves de leur commune.

Il ressort de la discussion entre les Maires des 2 communes du RPI, que le projet d'agrandissement de l'abribus, à proximité de l'école afin de limiter les retards à l'école maternelle, est suspendu provisoirement. Il est évoqué également des retards récurrents du bus scolaire. Mme REMONDINI fait remarquer que ces retards à répétition chaque jour pénalisent les élèves de l'école maternelle en réduisant leur temps d'enseignement. Les retards de l'après-midi désorganisent l'école et retardent la sieste des plus petits. 10 minutes de retard par jour représentent 40 minutes par semaine soit 24 heures de perte d'enseignement par année scolaire.

Monsieur le Maire dit qu'il va revoir avec son collègue de Saint-Philibert la position des 2 communes sur l'agrandissement de l'abribus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'équiper l'école élémentaire d'un socle numérique de base comprenant :
 15 ordinateurs hybrides, un vidéoprojecteur, mise à jour des ordinateurs enseignants (remplacement disque dur vers SSD, migration Windows 7 vers Windows 10).
- SOLLICITE une subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation par les Services Départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale

La convention signée avec le Conseil Départemental relative à la sollicitation de leurs services pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale est arrivée à expiration.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la Convention au 01/01/2021 pour 3 ans
- CHARGE le Maire de signer ladite convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Devis reprise plantation RD996

M. le Maire présente le projet de mettre en place des cotonéasters le long de la RD996 (rue de Dijon) entre « Nos Provinces » et le feu du carrefour Chêneteaux.

Un devis de l'entreprise Duc et Preneuf est présenté pour un montant de 2 301,60 €. La garantie de bonne croissance (arrosage régulier) sera incluse dans la prestation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de travaux

4 - Avancée sur le projet de l'espace de loisirs inter générationnel

À la suite de la réunion du groupe de travail impliqué, il est privilégié l'emplacement sur les parcelles cadastrales 88 et 89 avec accès rue des Acacias.

Des conventions avec les propriétaires et exploitants sont en cours.

À ce sujet, Alexandre DENISOT a été spectateur d'une conversation de villageois hostiles à ce projet. L'ambition de voir apparaitre un espace intergénérationnel sur la commune reste d'actualité.

5 - Présentation de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités)

Aujourd'hui, l'organisation de la mobilité est de la compétence de la Région (transport...).

Cette prise de compétence est proposée à la Communauté de Communes. Chaque commune devra délibérer avant le 30/06/2021 sur ce changement.

A compter du 01/07/2021, la région restera AOM locale (Autorité Organisatrice Mobilité) si la Communauté de Communes n'obtient pas la majorité qualifiée du vote des communes la constituant.

Une présentation de la loi et des possibilités est faite.

6 - Compte rendu de la commisison périscolaire de la communauté de communes

Perspective et budget 2021 : les dépenses sont revues à la baisse.

Direction des Solidarités :

- Accompagnement scolaire (CLAS: Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité): c'est une
 priorité pour la Communauté de communes. C'est un service d'assistance scolaire assuré par des
 bénévoles, envisagé pour les élèves en difficulté, à raison de 1h30 x 3 jours par semaine
 (36 semaines), par groupe de 8 élèves avec signature d'une charte avec la famille et un
 accompagnement sur l'année scolaire. Recherche de bénévoles pour l'encadrement à organiser.
- Un conseiller numérique peut se déplacer dans les communes pour aider les habitants. Un espace numérique à la demande des communes pourrait être envisagé en partenariat avec La Poste pour prêt ou location matériel informatique (avec soutien d'un animateur). Prévenir les habitants en temps voulu.
- Pour les séniors : activités, sorties, animations proposées par la Communauté de Communes.

Petite enfance:

- Fin du contrat enfance jeunesse avec la CAF, remplacé par une Convention Territoriale Globale.
- Renégociation et réorganisation en cours avec ADMR et Crèche Loupiots.
- Développement du guichet unique (aides, recherche assistance maternelle ...) pour les relais petite enfance et refonte de la sectorisation des Relais.

Enfance Jeunesse (périscolaire et extrascolaire)

- En 2020, 50 agents ont été titularisés.
- Le déficit de cette branche est de 2 529 457 € pour 2020. Pour info, la CAF a compensé les pertes financières suite Covid.
- Le coût des accueils est financé comme suit : 50 % par la communauté de communes— 14 % par la CAF 36 % de coût pour les familles.
- Le fond de soutien a été pérennisé suite au retour à la semaine de 4 jours et a été perçu par la communauté de communes.

Afin de réduire les coûts de ces services, la Communauté de communes étudie plusieurs options : réduire les horaires d'ouverture des structures, modifier les tarifs et les règlements, mettre en place des frais d'inscription, revoir les modalités d'inscription pour l'extrascolaire.

7 - Questions diverses

- La Mairie a reçu la plainte de riverains de la rue de Rosière en raison de circulation à vitesse excessive et de salissures liés au passage d'engins agricoles.
- Baisse DGF: 26 017 € au lieu de 26 500 € au budget (et FPIC stable).
- FCTVA versé en mars.
- 2 bulletins municipaux distribués cette semaine (le bulletin municipal et un bulletin spécial PLU)

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 07 avril 2021.